Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-200085868-20251217-DL_2025_12_10-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MESNIL-ROC'H
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

Convocation du 11 décembre 2025

Secrétaire de séance	Mme Sylvie GILLET
Nombre de conseillers en exercice	26
Présents : 15	Mme BROSSELLIER M. MASSON Mme PAROUX M. MENARD M. HAREAU Mme GILLET M. LEMEE M. GORON Marcel Mme JACOB Mme TREMAUDANT Mme TIZON M. HERPEUX M. TSCHAEN M. FORVEILLE Mme LEVEQUES (arrivée à 19h21)
Représentés : 5	Mme BOURIANNE par Mme BROSSELLIER M. GORON Roland par Mme JACOB Mme LEBRUN par M. MASSON M. GUILLAMET par Mme PAROUX Mme DELOURME par M. HAREAU
Absents : 6	M. THERIN Mme MONSIMET Mme MARECHAL M. TRAVAILLE Mme QUINAOU Mme NICOLAS

DL_2025_12_10
Finances – budget annexe de l'assainissement – décision modificative 2025_02

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser un schéma directeur des réseaux d'assainissement des communes déléguées de Lanhélin et Tressé. Cette étude permettra de réaliser un état des lieux et un de proposer un programme de travaux pour améliorer l'efficacité de ces réseaux. Cela permettre également de répondre à une attente de la DDTM d'Ille-et-Vilaine ainsi que de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
Il est donc nécessaire de modifier le budget annexe de l'assainissement comme suit pour faire face à cette dépense :

- Augmentation des crédits ouverts au compte 2031 « frais d'études » pour 52 850,00€
- Diminution des crédits ouverts au compte 2315 « installation, matériel et outillage techniques » pour 51 750,00€
- Augmentation des crédits ouverts au compte 10222 « FCTVA » pour 1 100,00€

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-200085868-20251217-DL_2025_12_10-DE

Le tableau ci-dessous récapitule cette décision modificative :

Section d'investissement		Sens	
Imputation	**Libellé opération**	**D**	**R**
2031	Frais d'études	52 850,00 €	
2315	Installations, matériels et outillages techniques	- 51 750,00 €	
10222	FCTVA		1 100,00 €
TOTAL		**1 100,00 €**	**1 100,00 €**

Vu le budget primitif 2025 du budget annexe de l'assainissement,
Vu la décision modificative 2025_01 sur ce même budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative DM2025_02 sur le budget annexe de l'assainissement,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette affaire.

La secrétaire de séance

Sylvie GILLET

Le Maire

Christelle BROSSELLIER